

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Délibération du Conseil municipal n° 2026-06-074
Séance du 25 juin 2026

Objet : Subvention de fonctionnement aux Associations Sportives pour l'année 2026

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
24	7	2

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Madame Pascale BORDES, Maire.

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 2
Ne prend pas part au vote : 0	

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 19 juin 2026.

Conseillers municipaux présents : Pascale BORDES, Thomas BETTON, Christine DEY, Denis DAUDE, Audrey HAGEAUX, Pedro LIANES, Léopoldina MARQUES, Gaétan CALLEJON, Margaux BERGONZI, Jean-Louis MORELLI, Ludivine COSTA, Olivier ROUX, Serge ROUSSINE, Olivier JEAN-VIGIER, Chantal LEPREVOST, Véronique MOYON, Michèle POIZAT, Fabien TARARE, Jean-Louis FOUSSAT, Jean-Pierre NAVARRO, Christine MUCCIO, Jérôme JACKEL, Naïma DAHMANI, Christian GAGLIARDONE

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Trinité BODI procuration à C.DEY, Jade SICARD procuration à P. BORDES, Anthony LACONI procuration à P. LIANES, Denis PINEDE procuration à V. MOYON, Sylvie EVENOU procuration à O. JEAN-VIGIER, Huguette LEVEQUE procuration à J-L. MORELLI, Michèle FOND-THURIAL procuration à C. MUCCIO

Conseillers municipaux absents : Maxime COUSTON, Christian BAUME

Secrétaire de séance : Thomas BETTON

Objet : Subvention de fonctionnement aux Associations Sportives pour l'année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Considérant que les associations bagnolaises ont fourni un dossier de demande de subvention annuelle de fonctionnement en justifiant leur bilan d'activité et leur bilan financier ;

Considérant que les éléments complémentaires mentionnées dans les dossiers de demande de subvention permettent de justifier de l'intérêt public local de ses associations ;

Considérant que contribuer au bon fonctionnement des associations et encourager le dynamisme associatif fait partie des missions de la collectivité ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2026 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à verser les subventions de fonctionnement aux Associations Sportives suivantes :

Dénomination	Imputation Budgétaire	Montant 2026
AIKIDO	0405-326-65748	1500 €
ASSOCIATION AGREE PECHE PROTECTION MILIEU AQUATIQUE AAPPMA RHONE CEZE	0405-326-65748	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BERNARD DE VENTADOUR	0405-326-65748	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LE BOSQUET	0405-326-65748	300 €
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF BAGNOLS MARCOULE ASGBM	0405-326-65748	100 €

ASSOCIATION SPORTVE LYCEE ALBERT EINSTEIN	0405-326-65748	700 €
BADMINTON GARD RHODANIEN	0405-326-65748	500 €
BAGNOLS MARCOULE SABRAN TENNIS DE TABLE	0405-326-65748	1500 €
BAGNOLS TENNIS GARD RHODANIEN BTGR	0405-326-65748	4700 €
BASKET BALL ASCC	0405-326-65748	2700 €
BASSIN BAGNOLAIS SPORT ADAPTE BBSA	0405-326-65748	700 €
BOXE & CULTURE	0405-326-65748	1000 €
BRIDGE CLUB	0405-326-65748	600 €
CANOE KAYAK	0405-326-65748	700 €
CHAMOIS DES GARRIGUES	0405-326-65748	200 €
CLUB MOUCHE BAGNOLAIS	0405-326-65748	100 €
CLUB RANDONNEE BAGNOLS ESCAPADE	0405-326-65748	100 €
CYCLOTOURISME ASBM	0405-326-65748	1000 €
DYNAMIC DANSE SPORTIVE	0405-326-65748	400 €
ECHIQUEIR BAGNOLAIS ASBM	0405-326-65748	100 €
ESPACE DANSE ET SPORT	0405-326-65748	650 €
FOOTBALL CLUB BAGNOLS PONT	0405-326-65748	50 000 €
GYMNASTIQUE ACBM	0405-326-65748	200 €
GYMNASTIQUE LA ROSE BLEUE	0405-326-65748	3000 €
HAND-BALL BAGNOLS GARD RHODANIEN	0405-326-65748	90 000 €
INDALO MUAY THAI	0405-326-65748	300 €
JUDO CLUB BAGNOLAIS	0405-326-65748	1500 €
KARATE DO SHOTOKAN NIHON TAI JITSU	0405-326-65748	300 €
MINI FLOTTE GARDOISE	0405-326-65748	250 €

MOTO CLUB BAGNOLAIS	0405-326-65748	500 €
OFFICE DU SPORT BAGNOLAIS	0405-326-65748	1500 €
PETANQUE ATOMIQUE BAGNOLAISE	0405-326-65748	1800 €
RADIO MODELISMEACBM	0405-326-65748	450 €
RUGBY CLUB BAGNOLS MARCOULE	0405-326-65748	16 000 €
SKI CLUB ASCC	0405-326-65748	900 €
SOCIETE CHASSE SAINT HUBERT	0405-326-65748	600 €
SPELEO CLUB ASCC	0405-326-65748	450 €
SPORT OLYMPIQUE BAGNOLS MARCOULE NATATION	0405-326-65748	7000 €
SPORTS SOUS MARIN SUB ATOME	0405-326-65748	450 €
UNION BOULISTE BAGNOLAISE	0405-326-65748	1500 €
VOLLEY BALL ASCC	0405-326-65748	200 €
Montant total		195 450 €

- De prélever ces dépenses sur le compte suivant 0405-326-65748 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 25 juin 2026

Le Maire,
Madame Pascale BORDES

Le secrétaire de séance,
Monsieur Thomas BETTON



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.